



Besançon, le 23 novembre 2018

Climats de Bourgogne : 4 530 ha bientôt protégés sur la Côte viticole

Lancement de l'enquête publique pour le classement
du site de la Côte de Nuits
du 26 novembre au 28 décembre 2018

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a en charge la politique de la protection des sites d'intérêt national, codifiés au Code de l'Environnement aux articles L 341-1 et suivants.

Dans ce cadre, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté propose le classement du site de la Côte de Nuits en Côte d'Or, réparti sur les communes de Brochon, Chambolle-Musigny, Chenôve, Couchey, Fixin, Flagey-Echezeaux, Gevrey-Chambertin, Gilly-les-Cîteaux, Marsannay-la-Côte, Morey-Saint-Denis, Premeaux-Prissey, Nuits-Saint-Georges, Vosne-Romanée et Vougeot.

Ce projet a été validé sur le principe par la commission départementale nature, paysages et sites (CDNPS) dans ses séances du 11 octobre 2011 et du 13 octobre 2015 (liste des sites majeurs restant à classer) et présenté à plusieurs reprises pour information.

Il a été soumis à une première enquête publique en juin 2016. A cette occasion, outre des demandes de modifications mineures, **il a été demandé une extension du périmètre au Sud de la commune de Nuits.**

Le commissaire enquêteur a reconnu l'intérêt de cette extension et a rendu un avis favorable sous cette réserve dans son rapport.

Prenant acte de cette réserve, et avec l'accord de la CDNPS de Côte d'Or, la DREAL a commandé des études complémentaires et proposé une nouvelle version du périmètre. Celui-ci intègre en outre des évolutions demandées lors de l'enquête de 2016, validées à la fois par le commissaire enquêteur et la CDNPS, et qui concernent des modifications mineures sur les communes de Marsannay la Côte, Morey Saint Denis, Vougeot et Fixin. Aucune modification du périmètre n'est intervenue pour les autres communes.

Le périmètre modifié voit désormais sa superficie passer à 4 530 ha, au lieu de 4 195 ha dans la version initiale.

Les évolutions du périmètre étant de nature à modifier l'économie générale du projet, une nouvelle enquête publique est nécessaire sur l'ensemble du périmètre concerné, soit 14 communes. **Celle-ci se déroulera du 26 novembre au 28 décembre 2018.**

Pour mémoire, le projet de site classé sur la Côte Nord de Beaune a fait l'objet d'une enquête publique en 2017 et a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CDNPS de Côte d'Or, ainsi que de la commission supérieure des sites lors de sa séance du 20 septembre dernier. Le dossier doit donc maintenant être transmis au Conseil d'État.

Contact presse :

DREAL - Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79
patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr